

**SPECIAL VACCINATION
FIEVRE CATARRHALE**

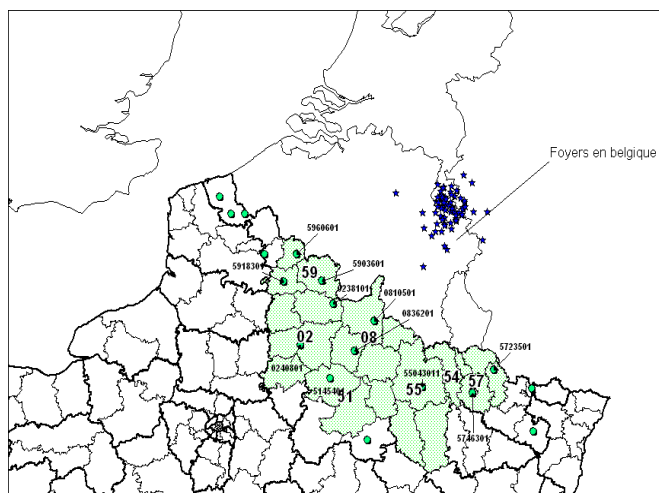
FIÈVRE CATARRHALE - SÉROTYPE 1- : IL FAUT VACCINER !

La vaccination est obligatoire dans les Pyrénées-Atlantiques, mais aussi les Landes, le Gers et les Hautes-Pyrénées. L'arrivée des vaccins fin Mars permet de lancer les opérations sur l'ensemble de cette zone. Cette obligation concerne les bovins et ovins. La vaccination est vivement recommandée sur les caprins.

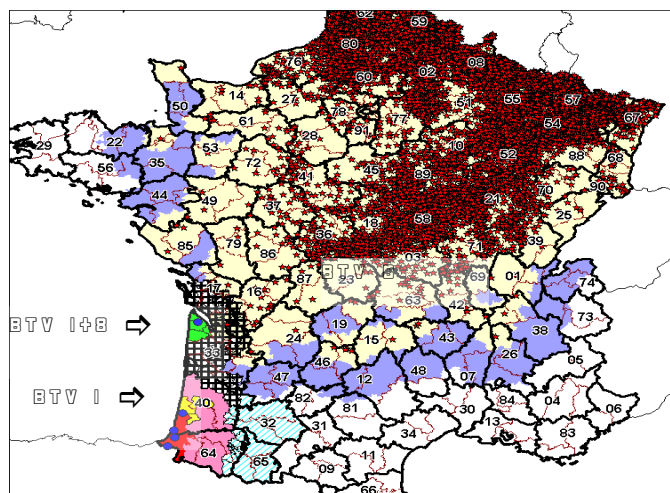
RAPPELS SUR L'ÉPIDÉMIOLOGIE DE LA FIÈVRE CATARRHALE

Deux sérotypes du virus de la fièvre catarrhale sont présents sur le territoire français métropolitain : le BTV 1, dans le sud-ouest, le BTV 8, sur la grande majorité du territoire français.

Le développement du sérotype 8 dans le Nord fait redouter l'explosion des cas cliniques en 2008 dans notre région, aussi bien pour le sérotype 1 que pour le sérotype 8 : tous les moyens possibles permettant d'éviter la propagation de la maladie doivent être utilisés. C'est la raison pour laquelle la vaccination contre le sérotype 1 a été rendue obligatoire.



**28 août 2006 : quelques rares cas cliniques
Situation maintenue jusqu'à Août 2007**



**Fin Mars 2008 : plus de 18000 foyers sérotype 8,
5 foyers sérotype 1**

La maladie a surtout progressé en fin d'été/début d'automne : la vaccination doit être réalisée en 2008 avant cette période !

LES SYMPTÔMES DE LA MALADIE

Parmi les symptômes théoriques qui sont régulièrement décrits, les observations réalisées dans le Nord (sérotype 8), sont les suivantes :

- > Problèmes observés dans les espèces bovine et ovine (10 à 70 % des animaux touchés)
- > Baisse de production laitière de l'ordre de 10 à 15%, aussi bien chez la brebis que la vache.
- > Problèmes de reproduction : retours en chaleur nombreux, avortements.
- > Mortalités dans les 2 espèces (1 à 5 % en bovin, 5 à 30 % en ovine).
- > Un traitement précoce et large permet de diminuer l'impact de la maladie.

Un éleveur ovine des Ardennes témoigne :

«10 à 15 agneaux par jour partaient à l'équarrissage... des brebis restées sans agneaux ont très peu de chances de retourner en production l'année suivante»

«100 % des ovins ont été traités. ...Si nous n'étions pas intervenus, je ne sais pas ce qui se serait passé».

Le GDS de la Moselle :

«Des troubles graves de la reproduction ont pu être observés : vélages avancés, vaches se préparant mal (ou pas du tout) à la mise bas, mortalités intra utérines (avec parfois mortalité de la mère). Les retours des résultats d'échographies (dans les élevages atteints) seraient les suivants : 40 % de vaches vides, 10 % de mortalité embryonnaire.

Concernant plus précisément le sérotype 1, les quelques données recueillies témoignent d'un impact énorme sur l'espèce ovine dans le sud de l'Espagne. Les bovins seraient moins touchés, mais c'est loin d'être une certitude pour l'avenir.

LA VACCINATION

- ➔ Elle est réalisée par le **vétérinaire sanitaire**.
- ➔ La primo vaccination nécessite **2 injections à 3 semaines d'intervalle (+/- 2 jours)**.
- ➔ Des rappels devront être réalisés, sans doute à une fréquence annuelle.

La principale contrainte de cette campagne de vaccination est une contrainte de temps. En effet, les vaccins nécessaires ne sont disponibles sur le marché que depuis fin Mars 2008. Comme il est essentiel de vacciner avant l'Eté, la réalisation des vaccinations, avec une 2^{ème} injection à 3 semaines, pose des problèmes sensibles par rapport à la mise à l'herbe et à fortiori la transhumance.

De plus, les premières livraisons de vaccins couvriront 100 % des bovins et 60 % des petits ruminants, le reste étant annoncé pour fin Avril seulement.

Pour gérer au mieux cette situation, s'agissant de l'espèce ovine, des priorités ont été établies collectivement en tenant compte de la transhumance, de la localisation des troupeaux infectés en 2007 et de la période de lutte.

Les vétérinaires sanitaires prendront contact avec les éleveurs pour organiser les tournées, qui demanderont une coopération de chacun.

Les DAP devront être tamponnés par le vétérinaire pour valider la vaccination.

Effets secondaires :

S'agissant d'un vaccin tué, les effets néfastes de la vaccination, s'ils existent, sont très nettement inférieurs à ceux d'un vaccin vivant ... et surtout préférables aux conséquences de la maladie. Une réaction au point d'injection peut être observée avec hyperthermie passagère. Les premiers résultats d'une étude réalisée par le Centre Ovin montrent une légère incidence sur la qualité du sperme pendant quelques jours après la 2^{ème} injection.

Conséquences réglementaires :

Dès le début de la vaccination, début Avril, l'ensemble des 4 départements seront situés en zone réglementée, et les règles de circulation relatives à la fièvre catarrhale s'y appliqueront.

LE COÛT ET LE FINANCEMENT

➔ Vaccin : il est fourni gratuitement par l'Union Européenne et l'Etat.

➔ Acte de vaccination.

-> Coût :

- Visite : 25,62 €, soit 51,24 € pour deux injections.
- Acte de vaccination :
 - Bovin : 1,65 € par acte, soit 3,30 € pour les deux injections (animaux de plus de 2,5 mois d'âge).
 - Petits ruminants : 0,55 € par acte, soit 1,10 € pour les deux injections (animaux de plus d'1 mois d'âge).

-> Financement :

- Aide de l'Union Européenne à la réalisation de la vaccination :
 - Bovins : 50 % du coût, aide plafonnée à 2,00 € par bovin.
 - Ovins/caprins : 50 % du coût, aide plafonnée à 0,75 € par ovin/caprin.
- Le reste est à la charge des éleveurs. Les démarches engagées pour obtenir la gratuité n'ont pour l'instant pas abouti.

MOUVEMENTS DES ANIMAUX POUR L'ELEVAGE OU L'ENGRASSEMENT

Depuis début Mars 2008, la frontière italienne est fermée aux importations en provenance des zones réglementées (1 ou 8), et ce tant que les animaux en provenance de ces zones n'auront pas été vaccinés.

En ce qui concerne les 4 départements du Sud-Ouest, les mouvements pour l'élevage et l'engraissement (dont les exportations vers l'Italie) pourront reprendre à condition que les animaux soient valablement vaccinés contre le sérotype 1, et en respectant l'une des 2 conditions suivantes:

- Délai de 60 jours après 2ème injection.

VACCINATION SÉROTYPE 8 :

Elle est engagée dans le Nord de la France. Elle concernera plus tard le Sud-Ouest en fonction des disponibilités en vaccin et de l'avancée du front de la maladie.

Ou

- Réalisation d'une virologie PCR 29 jours au moins après la 2ème injection (les 29 jours correspondent à la durée d'installation de l'immunité vaccinale qui est de 15 jours + 14 jours).

La première injection doit être réalisée au minimum à 2,5 mois d'âge.

Concernant la sortie d'animaux non valablement vaccinés destinés à l'élevage ou à l'engraissement vers la zone indemne Française et l'Espagne, les anciennes dispositions (désinsectisation + dépistage) continuent pour l'instant de s'appliquer.